



CONSEIL GÉNÉRAL  
DE  
COINSINS

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU LUNDI 01 DECEMBRE 2025**

La Présidente Catherine FAUPEL ouvre la séance à 20h15.

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Appel**
2. **Adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 2025.**
3. **Communications du Bureau.**
4. **Préavis N° 04/2025** relatif à l'adoption du budget 2026.
  - a) présentation par la Municipalité
  - b) rapport de la Commission de Gestion et des Finances
5. **Préavis N° 05/2025** relatif à la demande d'un crédit d'étude de CHF 170'000.- TTC en vue de la restauration intérieure et extérieure de l'Eglise réformée Saint-Martin située sur la parcelle n°120 à Vich.
  - a) présentation par la Municipalité
  - b) rapport de la Commission de Gestion et des Finances
6. **Préavis N° 06/2025** relatif à la reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN).
  - a) présentation par la Municipalité
  - c) rapport de la Commission de Gestion et des Finances
7. **Communications de la Municipalité**
8. **Divers et propositions individuelles**

---

**1. Appel**

L'appel fait constater la présence de 32 conseillères et conseillers. Le quorum est atteint. Vu ce qui précède, le Conseil peut valablement délibérer.

La Présidente prend note que personne ne désire se faire assermenter.

<b>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU LUNDI 01 DECEMBRE 2025</b>
--

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 2025**

La lecture du procès-verbal n'est pas sollicitée et sans remarque des conseillers, le procès-verbal est accepté à l'unanimité. La Présidente remercie la secrétaire pour son travail.

## **3. Communications du Bureau**

La Présidente nous informe qu'elle a été contactée par la Municipalité in corpore au sujet du PACOM (Plan d'Affectation Communal) dont un préavis sera présenté au prochain Conseil. Une commission ad'hoc sera nommée début 2026 et les personnes intéressées à faire partie de cette commission, sont d'ores et déjà invitées à s'annoncer auprès de la secrétaire dès la fin de la séance.

La Présidente nous rappelle que pour les prochaines élections et votations du 8 mars prochain, d'autres conseillers seront convoqués afin de renforcer l'équipe du bureau pour prévenir toutes absences en cas de maladie ou autres imprévus. Les personnes disponibles peuvent également s'annoncer.

## **4. Préavis N° 04/2025 relatif à l'adoption du budget 2026.**

- a) La Présidente donne la parole au Syndic Laurent BARDET qui propose de ne pas procéder à la lecture complète du préavis municipal. La proposition étant acceptée, seule la conclusion est lue en recommandant à l'assemblée d'accepter le préavis.
  - Le projet de budget pour l'exercice 2026 se présente en résumé comme suit :  
Produits : CHF 4'194'214.-  
Charges : CHF 3'989'011.-  
Excédent de revenus : CHF 205'203.-  
Marge d'autofinancement MCH2 : CHF 361'712.-
- b) La Présidente remercie la Municipalité et la Boursière et prie la Commission de Gestion et des Finances de porter à la connaissance des Conseillers leur rapport par l'intermédiaire de M. Alain VALENTINO.  
La Commission relève les points suivants :
  - Une réorganisation complète des rubriques comptables selon le nouveau plan comptable MCH2, conduit à une amélioration notable de la lisibilité et de la transparence financière.
  - La comparaison entre le nouveau et l'ancien plan comptable a demandé une adaptation pour l'analyse du budget 2025 versus celui de 2024 mais la commission constate que la transition a été menée avec sérieux et anticipation.
  - La marge d'autofinancement permet de garantir la viabilité des investissements futurs, sans excès ni déséquilibre financier.
  - La planification triennale démontre un approche prévisionnelle progressive et soutenable pour notre commune.
  - La Commission relève que le budget a été établi de manière relativement prudente et salue la Municipalité pour ses démarches entreprises en faveur de la transparence et de la planification à long terme.
  - Ce rapport propose d'accepter le budget 2026 tel que présenté.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU LUNDI 01 DECEMBRE 2025
--

La Présidente remercie la Commission de Gestion et des Finances pour son travail, ouvre la discussion et la clôt, personne ne demandant la parole.

Il est passé au vote :

**Le Conseil général de Coinsins**

<b>Vu</b>	le préavis N° 04/2025 relatif à l'adoption du budget pour l'année 2026,
<b>Ouï</b>	le rapport de la Commission de gestion et des finances,
<b>Considérant</b>	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**Décide**

**d'approuver à l'unanimité le budget 2026 tel que présenté**

- 5. Préavis N° 05/2025 relatif à la demande d'un crédit d'étude de CHF 170'000.- TTC en vue de la restauration intérieure et extérieure de l'Eglise réformée Saint-Martin située sur la parcelle n°120 à Vich**
- a) La Présidente donne la parole au Municipal Vincent MATTHEY qui, comme accepté en début de séance, procède uniquement à la lecture de la conclusion en recommandant à l'assemblée d'accepter le préavis.
    - Les Communes de Vich et de Coinsins étant co-proprétaires à parts égales, la Commune de Vich fonctionnerait néanmoins comme Maître de l'ouvrage et comme trésorière du projet. La Commune de Vich a déjà accepté la demande de crédit d'étude lors de sa séance du 07.10.2025.
  - b) La Présidente remercie la Municipalité et prie la Commission de Gestion et des Finances de porter à la connaissance des Conseillers leur rapport par l'intermédiaire de Mme Lucy NIGGLI.

La Commission reconnaît la valeur patrimoniale du bâtiment et la nécessité d'en assurer sa préservation mais considère qu'une réflexion élargie sur les scénarios d'avenir du site devrait être menée.

    - Ce rapport conclut au refus du préavis tel que présenté.

La Présidente Catherine FAUPEL remercie et ouvre la discussion.

Devant l'absence de prise de parole par les Conseillers, le Municipal Vincent MATTHEY prend la parole et revient sur les alternatives de copropriétés avec Vich, décidées il y a plus de 50 ans et avec qui nous sommes liés, bien qu'aucun document n'ait été retrouvé à ce jour. Il explique que la classification de l'église en note 2 au Registre cantonal du patrimoine implique une rénovation à l'identique et qu'aucune autre disposition ou déclassement du site n'est envisageable.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU LUNDI 01 DECEMBRE 2025

Par ailleurs, l'idée de faire don de notre part d'Eglise à Vich n'est pas envisagée car la Commune de Vich serait obligée de faire face seule à la rénovation, pour l'entièreté de la somme selon les estimations annoncées dans le préavis. Dans le cas où le Canton prendrait la rénovation en charge, il n'y aurait aucune discussion possible, ni sur les travaux, ni sur les coûts. Concernant la répartition des coûts du crédit d'étude et des travaux, seule une répartition à 50/50 entre les deux villages est possible (accord datant de 1975) et de fait, aucune répartition par habitant n'est envisageable.

Le Municipal Olivier MERMOUD revient sur l'importance régionale et insiste sur l'importance de l'Eglise de Vich, comparable au bâtiment de Rumine à Lausanne, également classé en note 2. Il rappelle qu'une rénovation à l'identique, implique notamment de conserver la forme et la substance.

M. Philippe MENOUD demande s'il y aura une prise en charge par le DISREN ?

Le Syndic Laurent BARDET explique que selon ses dernières discussions informelles, l'Eglise ne sera probablement pas prise en charge par le DISREN. La commune de Gland faisant aussi partie du DISREN, il rappelle que Coinsins n'a pas participé à la rénovation du Temple de Gland et que dès lors, il est plus probable que Gland ne participera pas à celle de l'Eglise de Vich.

Il rappelle également que ces quinze dernières années, Vich et Coinsins ont peu investi dans la maintenance et la rénovation de cette Eglise et par conséquent, la rénovation devient urgente et de grande ampleur. Actuellement le site est gorgé d'eau par manque de drainage du terrain et le chauffage est dès lors inutile et coûteux. Un crédit d'étude est donc important afin de bien définir les travaux à envisager.

M. Philippe SCHNEIDER demande quelle est l'utilisation actuelle du bâtiment ?

La Municipale Marlyse PERROSET explique qu'il y a un culte un dimanche sur deux et que divers concerts et événements sont organisés régulièrement.

M. André LEVEQUE prend la parole et souligne l'importance d'un lieu de recueillement lors d'un décès d'un proche.

Le Municipal Olivier MERMOUD rappelle que le canton surveille les bâtiments en note 2 et peut demander en tout temps la réfection dans un délai très court. Si le Canton prend l'initiative et dirige les travaux à notre place, cela pourrait impliquer des coûts plus importants pour les deux communes propriétaires. Dans ce cas-là, le Canton effectuerait les travaux et nous enverrait directement la facture finale, sans nous consulter.

Personne ne demandant plus la parole, la discussion est close.

Il est passé au vote :

**Le Conseil général de Coinsins**

<b>Vu</b>	le préavis municipal N° 05/2025
<b>Ouï</b>	le rapport de la Commission de gestion et des finances
<b>Considérant</b>	que cet objet a été porté à l'ordre du jour
<b>Considérant</b>	que le Conseil communal de Vich a accepté la demande de crédit d'étude dans sa séance du 07.10.2025

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU LUNDI 01 DECEMBRE 2025

**Décide**

**d'accorder** à la majorité avec 16 oui, 9 non et 5 abstentions  
**à la Municipalité le crédit de CHF 170'000.- TTC** en vue de la  
restauration intérieure et extérieure de l'Eglise Saint-Martin située  
sur la parcelle n°120 à Vich

La Présidente remercie tous les intervenants pour leurs contributions.

**6. Préavis N° 06/2025 relatif à la reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN).**

- a) La Présidente donne la parole au Syndic Laurent BARDET qui, comme accepté en début de séance, procède uniquement à la lecture de la conclusion en recommandant à l'assemblée d'accepter le préavis.
  - b) La Présidente remercie la Municipalité et prie la Commission de gestion et des finances de porter à la connaissance des Conseillers leur rapport par l'intermédiaire de M. Yannick BROCCARD.  
La Commission relève que,
    - Le DISREN a connu un vrai succès lors de sa dernière mise en œuvre,
    - Aucune modification importante au mécanisme n'a été apportée pour la reconduction
- Ce rapport propose de reconduire le DISREN

La Présidente Catherine FAUPEL remercie, ouvre la discussion et la clôt, personne ne demandant la parole.

Il est passé au vote :

**Le Conseil Général de Coinsins**

<b>Vu</b>	le préavis N° 06/2025 de la Municipalité relatif à la mise en œuvre du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)
<b>Ouï</b>	le rapport de la Commission de gestion et des finances
<b>Attendu</b>	que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**Décide**

**de reconduire** à la majorité avec 1 abstention

**le Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Yvernoise (DISREN)** sous forme de but optionnel, au même coefficient qu'actuellement (1 point d'impôt, réparti en 0,9 point d'investissement et 0,1 point de sauvegarde),

**de reconduire** la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et qualifiée de deux tiers des voix,

**de reconduire** la demande aux communes pour le soutien solidaire sur la base de 50% de contribution en CHF/hab., et de 50% sur les rentrées IGI-DMU lissées sur les trois dernières années,

**que le présent concept entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026** lorsqu'il aura été validé cumulativement par les trois quarts des communes membres de Région de Yvonand et l'équivalent des trois quarts de la population représentée.

## **7. Communications de la Municipalité**

La Municipale Gisèle MARTINEZ ROBA informe les Conseillers qu'un tout ménage suivra pour la collecte des déchets spéciaux.

Le Municipal Olivier MERMOUD informe que le PACOM et le règlement sur les constructions seront présentés prochainement par un urbaniste à la population de Coinsins, qui sera avisée par un tout-ménage pour y participer. La mise à l'enquête débutera dès le 27 janvier 2026, durant 30 jours, ce qui laissera le temps pour le traitement des oppositions éventuelles. La Municipalité sera disponible pour répondre aux questions des habitants durant l'enquête. Par la suite un préavis sera présenté au Conseil Général avant la fin de la législature actuelle afin de transmettre le dossier au département Cantonal et ne pas laisser ce point en attente durant le changement de législature. La mise en vigueur est prévue pour le 01 janvier 2027.

M. MERMOUD ajoute qu'à la suite d'une augmentation des infractions, il est rappelé que la police recommande aux habitants de simuler une présence lors de leurs absences durant leurs vacances ou même le week-end, notamment avec des minuteurs de lumière ou autres astuces. Il est recommandé de signaler au 117 toute activité suspecte.

Le Municipal Vincent MATTHEY informe sur les travaux suivants :

- Les travaux de réfection de la salle de gym commencés au début de l'été 2025 sont presque finis.
- L'étude des travaux des 4Vents est encore en discussion avec l'architecte mandaté notamment concernant la rénovation énergétique globale.
- Concernant l'éclairage public, l'état du réseau, la photométrie et les parties de génies civils sont à l'étude pour la rénovation et une mise aux normes.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU LUNDI 01 DECEMBRE 2025

La Municipale Marlyse PERROSET nous informe que l'Eglise rénovée de Gland est terminée et que le résultat est magnifique. Les deux pasteures, Mme Chantal Rapin et Christel Matthey travaillent alternativement en bonne collaboration. Un concert de la fanfare de Gland y est prévu le samedi 20 décembre à 18h30 pour les intéressés. La veillée de Noël, le 24 décembre à 23h y est également annoncée.

Concernant le Temple de Vich, un concert aura lieu le 24 décembre à 20h ainsi que le 25 décembre à 10h.

La dernière sortie des aînés à Avenches pour visiter le haras s'est bien déroulée et le loto organisé pour le mercredi 3 décembre, compte déjà beaucoup d'inscriptions.

Le Syndic Laurent BARDET prend la parole et remercie :

- Les Conseillers pour leur participation et les discussions lors des Conseils
- La Commission de Gestion et des Finances pour son travail. Les échanges sur les idées et les visions permettent à la Municipalité de se faire challenger et de proposer d'autres solutions pour le bien de tous quand c'est nécessaire.
- Tous les membres de la Municipalité pour leurs diverses activités
- Christel PETER, Secrétaire municipale
- Catherine FAUPEL, Préposée au Contrôle des habitants
- Anick DELAY, Boursière,
- Oscar ZARLOTTIN, Employé Communal,
- La société de menuiserie ZURFLUH, qui s'est rendue disponible afin d'effectuer des travaux de qualité dans l'urgence, juste avant l'ouverture de l'école
- La société VALENTINO, qui s'est également rendue disponible rapidement afin de creuser un trou conséquent dans la zone de l'école, juste avant la rentrée.

Le Syndic Laurent BARDET lance un appel pour le Giron des Jeunesses, qui accepte volontiers de l'aide des habitants pour participer à l'élaboration des décorations. Tout le monde est le bienvenu pour aider le samedi, le dimanche et le mercredi soir des semaines à venir.

La Présidente prend la parole et demande aux Municipaux s'il est possible de connaître leurs intentions pour les prochaines élections en mars 2026.

- M. Olivier MERMOUD, Vice-Syndic, annonce son intention de se représenter, étant impatient de voir la réalisation du PACOM qui l'a occupé avec le Canton durant cette législature, entre autres dossiers.
- Mme Gisèle MARTINEZ ROBA, Municipale, ne se représentera pas ayant un déménagement prévu hors de la commune de Coinsins durant 2026.
- Mme Marlyse PERROSET, Municipale, annonce son intention de se représenter avec plaisir.
- M. Vincent MATTHEY, Municipal, ayant été élu en début d'année, annonce son intention de se représenter afin de poursuivre les projets déjà entamés.
- M. Laurent BARDET, Syndic, annonce son intention de se représenter avec plaisir.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU LUNDI 01 DECEMBRE 2025

La Présidente remercie et demande si les dates des prochains Conseils sont déjà connues ? Le Syndic, confirme qu'un tout-ménage suivra durant décembre et que les dates seront également disponibles sur le site internet de la Commune. Il précise que les dates de juin et décembre 2026 sont définitives et que les autres dates pourraient être déplacées (peu probable) ou annulées faute de préavis à présenter.

M. Laurent BARDET ajoute que les factures de la consommation d'eau vont arriver durant décembre et remercie les habitants de s'en acquitter avant la fin d'année pour éviter une double comptabilisation par la boursière, suite à la mise en place du MCH2. Dès l'année prochaine, les factures arriveront plus tôt pour éviter ce désagrément.

La Présidente remercie les membres de la Municipalité pour leur travail et leur engagement et particulièrement le Syndic pour son travail conséquent.

#### **8. Divers et propositions individuelles**

M. Philippe JAGGI prend la parole et annonce avoir deux vœux. Il souhaite la remise en place du radar indiquant la vitesse des véhicules et souhaite que les propriétaires soient rappelés à l'ordre, d'entretenir et nettoyer les salissures de leur chemin. M. Laurent BARDET confirme que le radar pourra être déplacé en bas du village en alternance et afficher à nouveau la vitesse. A ce jour la vitesse n'était pas visible sur le radar mais la Municipalité était au courant des dépassements effectués par les véhicules en étant dûment enregistrés par le radar.

La Présidente Catherine FAUPEL reprend la parole et remercie également ses deux proches collègues au sein de l'Administration Communal, Christel PETER et Anick DELAY, avec qui l'entente est parfaite ce qui n'est pas partout le cas. Elle confirme son engagement comme Préposée au Contrôle des habitants et nous annonce en revanche ne pas se représenter comme Présidente du Conseil pour les prochaines élections en 2026. Il y a semble-t-il déjà une personne déjà prête à reprendre cette fonction et qui se présentera en temps opportun.

Le Syndic reprend la parole pour consulter les Conseillers concernant la zone artisanale classée en S3 qui est actuellement limitée dans son développement. A ce jour, plusieurs sociétés sont limitées dans leurs extensions et le Syndic souhaite relancer le dessin de la zone S3 dans un futur proche. A ce jour aucun lien n'est fait entre la zone artisanale et la source de Château ce qui limite les projets des sociétés actuelles et futures. La demande aux Conseillers ce jour, est de savoir s'ils sont favorables à relancer la discussion avec le Canton au sujet du développement de cette zone ?

M. Daniel KOCH demande plus d'explications pour mieux se positionner. Le Syndic explique que ces catégorisations S1-S2-S3, définissent la protection des eaux par rapport aux sources, S3 étant la moins contraignante et pourrait être redessinée si la Municipalité peut prouver qu'il n'y a pas de lien avec la source du Château.

M. Alain VALENTINO demande si cela ne va impacter que la société NEMACO ? Le Syndic confirme que le bénéfice sera pour toutes les sociétés de la zone.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU LUNDI 01 DECEMBRE 2025

Le Syndic demande dès lors un vote consultatif et informel avant d'engager du temps avec le Canton, sur l'étude du dézonage de la zone artisanale S3 ? La Présidente confirme qu'il s'agit d'un vote informel et qu'un préavis suivra pour une prise de décision valable. Les Conseillers soutiennent le Syndic dans sa démarche avec diverses réponses orales.

M. Aurelio MOCCIA demande si la broche communale pourra à nouveau avoir lieu à la Baigne-aux-Chevaux du Bois de Chênes ? Le Syndic confirme que selon le dernier règlement approuvé par le Conseil, les grands rassemblements ne sont plus autorisés dans le Bois de Chênes et que seuls des groupes d'environ six/sept personnes peuvent utiliser la place de feu actuelle.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente remercie chaleureusement l'assemblée, pour la contribution et l'engagement de chacun.

La séance est levée à 21h25.

La Présidente :



Catherine FAUPEL



La Secrétaire :



Gayle ADAMS